

**MARSA MAROC**

**SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS**

**DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
AU PORT DE CASABLANCA**

-----  
**AVIS DE VENTE N° 29/DEPC/2018**  
-----

Le **Jeudi 03 Mai 2018 à 11H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres N° **29/DEPC/2018** ayant pour objet :

« **Vente de biens réformés appartenant à la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca** »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès des services de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca, sise Entrée n°3 du port de Casablanca,

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est fixé à **115,00 DH (Cent quinze dirhams)** à verser par chèque au Département Finances et Comptabilité contre reçu de versement.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

- 30 000,00 DH (Trente milles Dirhams) pour chaque lot

- 

Il est prévu une visite des lieux **le Mercredi 25 Avril 2018 à 10H00**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès des services de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca, sise Entrée n°3 du port de Casablanca

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité,

- Soit les remettre au président de la commission d'achat au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier présenté par chaque concurrent sera remis, sous pli fermé et cacheté, portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent

- L'objet de l'appel d'offres

- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis

Ce pli contient deux enveloppes :

1- Une comprenant le dossier administratif suivant :

a) La déclaration sur l'honneur

b) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;

c) Le CPS paraphé sur toutes les pages et signé sur la dernière page avec la mention « lu et approuvé »

d) Toute autre pièce exigée par le dossier d'appel d'offres.

2- Et l'autre comprenant l'offre financière du concurrent :

a) L'acte d'engagement

b) le bordereau des prix détail estimatif.